

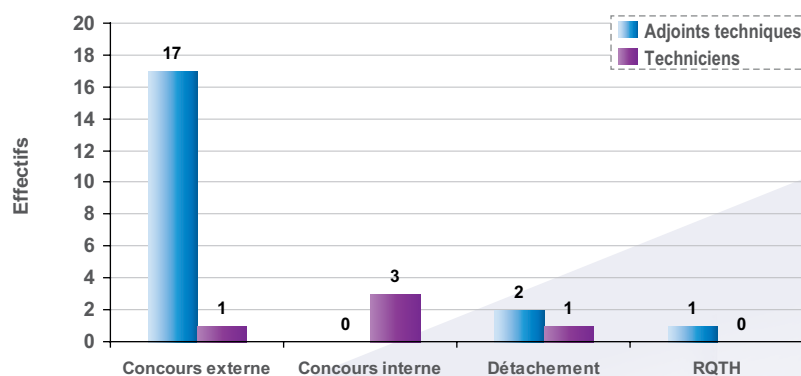
Observatoire de la formation

Personnels techniques 2013

A retenir

Les 10^{èmes} promotions de techniciens et d'adjoints techniques sont entrées en formation le 9 septembre. Elles comptent respectivement cinq et vingt agents. La formation dispensée aux techniciens dure cinq semaines tandis que celle des adjoints s'étend sur une période de neuf semaines.

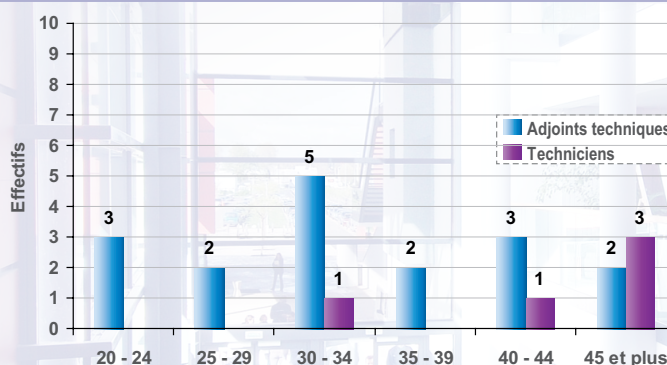
Graphique 1 : Modalités d'accès à la formation - Effectifs



Les adjointes techniques ont majoritairement intégré leur formation par concours externe (17 élèves), voie de détachement (2) et en qualité de travailleur handicapé (1). Les techniciens ont intégré la formation en passant le

concours interne (3), le concours externe (1) ainsi que par voie de détachement (1). Par ailleurs, chacun de ces corps professionnels ne compte qu'une seule femme.

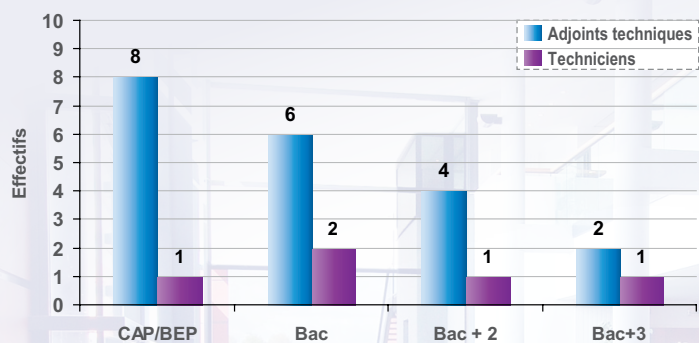
Graphique 2 : Répartition par âge – Effectifs



Les adjointes techniques ont entre 22 et 59 ans, leur moyenne d'âge étant de 34,6 ans. Le groupe d'âges le plus représenté est celui des 30-34 ans avec cinq élèves. La moyenne d'âge des techniciens est plus élevée que

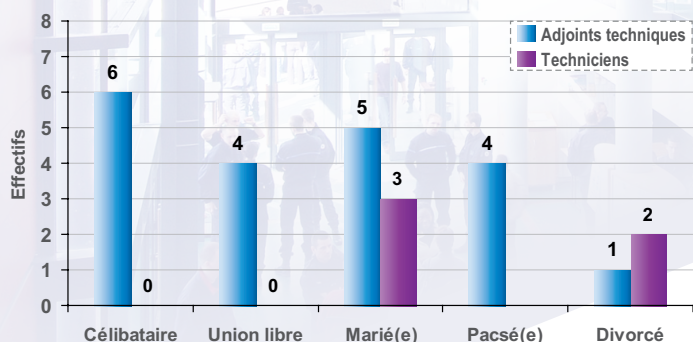
celle des adjointes puisqu'elle égale 44,4 ans. Ils ont entre 30 ans pour le plus jeune et 53 ans pour le plus ancien.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



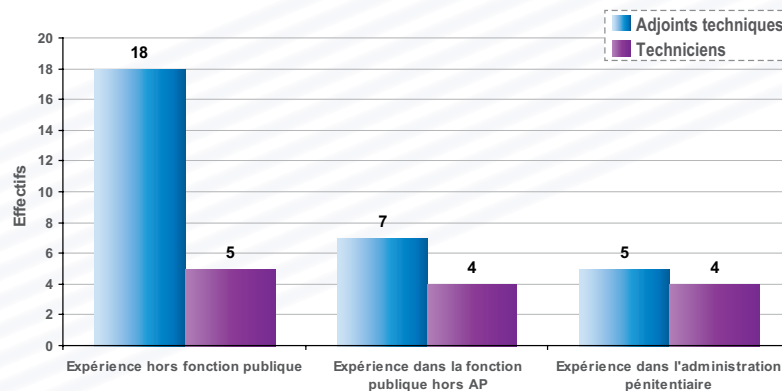
On trouve chez les personnels techniques, des parcours scolaire et universitaire variés, allant du CAP/BEP à la licence. Les adjoints techniques sont majoritairement bacheliers avec douze élèves, dont six sont diplômés de l'enseignement supérieur. Huit sont titulaires d'un CAP/BEP. Les principaux domaines de spécialisation parmi ces élèves sont « BTP architecture » (6) et « informatique » (5). Les techniciens sont également en majorité titulaires du baccalauréat (4), dont deux diplômés de l'enseignement supérieur, et un élève possède un CAP/BEP. Les domaines de spécialisation représentés ici sont « BTP architecture » (2), « hôtellerie, restauration, tourisme » (2) et « informatique » (1).

Graphique 4 : Situation familiale - Effectifs



Les personnels techniques se déclarent majoritairement en couple (16) : huit élèves sont mariés, quatre sont pacsés et quatre se déclarent en union libre. Six personnes, tous des élèves adjoints techniques, sont célibataires. Trois personnes sont divorcées.

Graphique 4 : Expériences professionnelles - Citations



Les expériences professionnelles déclarées par les personnels techniques sont diverses. Les adjoints techniques sont dix-huit à avoir travaillé en dehors de la fonction publique, principalement en tant qu'ouvriers (9) et employés du privé (6). Ils sont également sept à déclarer avoir travaillé dans la fonction publique : quatre dans la fonction publique d'Etat et trois dans la fonction publique territoriale. Enfin, parmi les adjoints, cinq ont une expérience pénitentiaire dont la durée moyenne est de six ans.

Les techniciens possèdent tous une expérience professionnelle en dehors de la fonction publique, plus particulièrement comme « ouvriers » (2), « cadres d'entreprise » (2), « employés du privé » (2), « agriculteur, exploitant » (1) et enfin, comme « artisan, commerçant » (1). Les quatre expériences déclarées au sein de la fonction publique hors administration pénitentiaire concernent l'éducation nationale (2) et la défense (2). Enfin, les quatre élèves ayant déjà travaillé au sein de l'AP ont une ancienneté moyenne égale à 6,5 ans.

